



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/SEPT/121	OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)
<u>Date du conseil municipal</u> 11/09/2017	
<u>Date de la convocation</u> 04/09/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 04/09/2017	

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRES
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-121-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n° 2013/DEC/177 du 16 décembre 2013 par laquelle le Projet Éducatif De Territoire a été approuvé et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires a été définie,

VU la délibération n°2014/SEPT/134 du 15 septembre 2014 relative à l'approbation du règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires,

VU la délibération n°2016/JUIL/103 du 4 juillet 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires,

VU le projet de modification du règlement intérieur des nouvelles activités périscolaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement intérieur des nouvelles activités périscolaires en raison du changement de jours de ces activités,

CONSIDÉRANT le projet de règlement intérieur établi à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la modification du règlement intérieur annexé à la présente modification.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe à signer ledit règlement intérieur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire,

Michel BILLAUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-121-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017